



Case postale 397
1530 Payerne
www.fsg-payerne.ch

Protocole de groupe : Agrès c1-c2

Entraînements et horaires	Mardi de 18h00 à 20h00, bâtiment sportif de la promenade, salle 111 1x / semaine. 2 x/ semaine dès 10 ans. Possibilité de participer au groupe d'agrès individuel ou au groupe agrès de société jeunesse.
Monitrices	Aurélie Romy 079/952.82.44 Emma Rapin 079/282.02.63
Aides monitrices	June et Erina
Participants	Les monitrices peuvent orienter un gymnaste dans un autre groupe si les prérequis pour suivre le cours à long terme ne sont pas acquis. Si l'effectif maximum est atteint, les gymnastes sont placés sur liste d'attente et sont contactés dès qu'une place se libère.
Objectifs	Entraînements pour les compétitions aux agrès individuels dans les catégories 1 et 2. Maîtrise des éléments de bases aux agrès. Développement de la force, de la tenue et de la souplesse. Participation à la soirée annuelle.
Concours	Tous les gymnastes reçoivent les inscriptions pour les concours. Les moniteurs prennent la décision d'y inscrire ou non les gymnastes. Participation au concours interne. Participation à minimum 2 concours régionaux par année.
Autres	Respect des horaires et des consignes. Interdiction de monter sur les engins en l'absence des monitrices. Participation active à la mise en place et au rangement du matériel. Tenue de sport adaptée à la pratique des agrès, cheveux attachés, pas de bijoux.
Charte de société	Veillez prendre connaissance de la charte de la société sur laquelle vous trouverez des informations concernant l'inscription de votre enfant dans notre société et ce qu'elle implique en ce qui concerne entre autres la cotisation, le respect des horaires, la justification des absences, les concours, les activités annexes, . . .

Mise à jour : janvier 2023

